



Chronique d'un mercredi sur deux

UN SCHTROUMPF PRINTEMPS...

Bonjour les gens,

C'est le printemps. Bon, pas forcément du point de vue de la météo, mais au moins sous certains aspects.

Avec par exemple, nous l'évoquions hier, de nouvelles chaînes de télévision, attendues depuis longtemps pour au moins quelques unes d'entre elles. Et avec aussi quelques nouvelles radios, parce que parfois c'est bien la télé sans image.

Avec aussi, nous l'évoquions également, au moins une nouvelle fonctionnalité (activable seulement si on le souhaite, ouf) pour les Freebox.

Mais ce ne sont pas là les seuls signes du printemps.

On voit par exemple fleurir des rapports ou des idées intéressants à défaut d'être forcément surprenants.

Avec pour commencer celui de la Commission Européenne sur la téléphonie mobile⁽¹⁾. En anglais certes à ce jour, mais qui montre que pour une consommation moyenne la France, avec ses (très) chers opérateurs mobiles historiques se place avant dernière. Avec une facture mensuelle (pour cette consommation moyenne) de l'ordre de 30 euros alors que la moyenne européenne est de 20 euros.

Cela fait beaucoup de moyennes, mais c'est une triste réalité.

Pourtant, à en croire nos (très) chers opérateurs mobiles historiques la France ferait partie des pays privilégiés. C'est probablement une question de point de vue : il est indéniable que les opérateurs de téléphonie mobile historiques se portent plus que bien en notre beau pays.

Avec aussi d'autres rapports qui avancent des conclusions plus, euh, surprenantes. Ainsi, selon un avis du Syndicat National de l'Édition⁽²⁾ le livre électronique coûterait au moins aussi cher à produire que les livres papiers, et polluerait plus, aussi.

Étonnant, non ?

Et puisqu'on en est au sujet de celles et ceux qui voudraient nous faire prendre des vessies pour des lanternes, en essayant de justifier des tarifs aberrants, revenons pour terminer cette chronique sur le grand feuilleton de toutes les saisons de ces dernières années, l'Hadopi (ou quelle que soit son appellation du jour).

Avec quelques propositions d'amendements plus raisonnables que la proposition de loi initiale (amende plutôt que coupure de l'accès) ou même amusants, tel cet amendement déposé par le député des Ardennes, qui stipule qu'« Aucune sanction ne peut être prise sur le fondement du présent article pour des faits concernant une œuvre ou un objet protégé dont tous les ayants droits résident dans un État étranger ou un territoire situé hors de France à régime fiscal privilégié, mentionné par l'article 238 A du code général des impôts. »

Entre Hadopi et évasion fiscale, peut-être certains «artistes» auront-ils à choisir :-)

Voilà, c'est comme promis tout pour cette fois.

Que ce printemps naissant ne nous empêche pas cependant ce week-end de prendre soin de nos élu(e)s à nous qu'on a, comme évoqué lors de **la précédente chronique** d'un mercredi sur deux. Ils et elles ont besoin de nous.

À bientôt,

Martin

⁽¹⁾ http://ec.europa.eu/information_society/newsroom/cf/itemlongdetail.cfm?item_id=4784

⁽²⁾ <http://www.sne.fr/pages/informations/livre-electronique-03-09.html>